

Que toutes les autres dépenses, pour la plupart déjà faites, sont inévitables ;
Attendu que la ville n'a d'autres moyen pour pourvoir à ces deux mille Cinq Cents francs que s'y affecter une égale
somme à prélever sur le reliquat des Chemins vicinaux s'élevant à 9419 francs, 50 Centimes, au 31 mars dernier, moyennant
l'engagement de la rembourser, par portions égales, dans l'espace de deux ans à partir de 1888 ;
Attendu que la ville ne sera pas, dès l'année prochaine, en prise de faire le remboursement sans avoir besoin de
Compromettre aucun service, puisque ses recettes seront de Cinq Cents francs plus élevées que cette année, car elle n'aura
plus à supporter la réduction de pareille somme faite pour un an sur la ferme des droits d'octroi, et que, d'autre part, elle
sera déchargée de la Prémie maçonnée, puisque la troisième et dernière a. Compté, qui est de 557 francs, 50 centimes,
a été mandata le 24 Courant mois. Et cette somme de 1057 francs, 50 Centimes, viendra s'ajouter le produit de la
vente de quelques parcelles de terrain dont deux ont déjà été vendues, ce qui complètera la somme à prélever
sur les fonds de la vicinalité.

Le Conseil municipal a recherché en vain tout autre moyen pour payer la somme de 2500 francs, formant le déficit
budgétaire. Le recours à une nouvelle imposition extraordinaire est tout à fait impossible ; car, tant à cause des
mauvaises récoltes depuis plusieurs années que de la sécheresse, jamais les contribuables ne se sont trouvés dans une
situation aussi malheureuse.

Par tous ces motifs et afin d'éviter d'autres procès, le Conseil municipal ose espérer que m. le Préfet daignera
approuver d'urgence cette délibération. Il prend l'engagement d'inscrire sur chacun des budgets de 1888 et
de 1889 la somme de mille deux Cents Cinquante francs en vue de compléter celle de 2500^f à prélever sur le
reliquat des Chemins vicinaux qui, certes, ne peut être employé de sitôt.

Tous les Conseillers assistant à la séance ont signé cette délibération après lecture faite.

A Bonifacio, les deux mois de an que nous j.

Mary *(Signature)* *(Signature)* *(Signature)* *(Signature)*
Bryet. *(Signature)* *(Signature)* *(Signature)*
Adrien *(Signature)* *(Signature)* *(Signature)*

Demande de
chassement du
chemin qui de
Santa Maria
aboutissait à Cala
Lunga

Séance du vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

La demande par laquelle divers propriétaires de cette ville sollicitent la
création d'une voie carrossable qui partant du chemin vicinal n° 5 de
Santa Maria traverserait les quartiers Sargazzo, Palaversa, Sapercauciatto,
Paolini et Cala Lunga et aboutirait à la mer au petit port de ce nom
attendu que ce chemin servirait de quai assez important
au point de vue de la production, il y a lieu d'en voter l'ouverture
et partant de demander qu'il soit classé comme chemin vicinal
Le Conseil municipal s'associe au vœu des pétitionnaires en vue
du chassment de ce chemin dont l'exécution sera facile et peu coûteuse
Deux expéditions de cette délibération, signée par tous les Conseillers
assistant à la séance, seront adressées à m. le Préfet.

Mary *(Signature)* *(Signature)* *(Signature)* *(Signature)*
Bryet. *(Signature)* *(Signature)* *(Signature)*
Adrien *(Signature)* *(Signature)* *(Signature)*

Résultats Massieu
Mazure, Samaron
Brecchione;
Lucchini; Buget
Riccardi; Bidali
Capriata; Savignat
Lantieri

Séance du vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-sept

Classement d'un
chemin

Vu la demande, datée du 28 de ce mois, par laquelle M^r Brani, Nicolas, propriétaire et ancien maire de cette ville, propose la création d'un chemin vicinal partant de celui de Santa Margherita, au lieu dit Casella et Capriata, la ligne aboutissant à Capricciolo

Attendu que ce chemin desservirait une bien grande partie du territoire de cette commune; que dans cette partie se trouvent des propriétés d'un bon rapport et que l'œuvre projetée aura l'avantage de stimuler l'ardeur des propriétaires des terrains fertiles situés à Santa Margherita et au Caro à les mettre tous en culture, ce qui développera sur une vaste échelle la culture des vignes.

Le conseil municipal ne saurait trop prier l'administration supérieure d'ordonner d'urgence le classement de ce chemin et décide qu'il aura la priorité d'exécution sur celui qui partant de Santa Margherita aboutirait à celui de Cala Longa, dont le classement a fait l'objet de la délibération du 22 courant mois

Mazure, Samaron, Riccardi, Capriata, Brani, Lucchini, Bidali, Buget, Savignat, Lantieri, P. Casella

approbation des comptes
de l'hospice

Séance du vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-sept

Deux copies ont
été adressées au Sec.
Refet le 2 juin 1887

Vu le compte de gestion présenté par le Secrétaire de l'hospice pour l'exercice 1886; le projet du budget additionnel de 1887 et celui du budget journalier de 1888

Un des deux délibérations y relatives
Le conseil municipal, en application de l'article 30 de la loi du 5 avril 1884, donne son avis favorable à ces pièces.
La présente délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance.

Mazure, Samaron, Riccardi, Capriata, Brani, Lucchini, Bidali, Buget, Savignat, Lantieri, P. Casella, A. Lantieri

Commission
pour la liste
des jurés

Séance du sept août mil huit cent quatre vingt sept
Présents Messieurs Monaco; Scamaroni; Mazure; Breccioni; Lucchini;
Carrega; Jacques; Bidali; Santini; Capriata; Carrega; Brasme; Larigne et
Landreau

Le Conseil a désigné Messieurs Scamaroni et Breccioni pour
faire partie de la commission chargée de la formation de la liste
préparatoire de la liste annuelle des jurés

La présente délibération a été signée par tous les conseillers assistant
à la séance

Le Bonifacio, le jour, mois et an que dessus -

Carrega Larigne Mazure Capriata
Breccioni Scamaroni
Bidali Santini
P. Scapino

Création d'un
abattoir

Séance du sept août mil huit cent quatre vingt sept

Attendu que la création d'un abattoir dont la ville est privée se
fait impérieusement sentir. Que l'endroit le plus convenable
pour l'établir est un terrain situé à Camporomanello apparte-
nant à M^r Scapino, sacul, propriétaire de cette commune, qu'il
est assez éloigné de la ville et de toute habitation

Vu le décret du 14 août 1864 et la loi du 5 avril 1884.

Delibéré:

Article 1^{er} L'abattoir public sera créé au lieu dit Camporomanello
sur un terrain appartenant à M^r Scapino, et bordant la falaise
du côté de la mer.

Article 2. Les taxes d'abattage sont fixées à sept millions par kilogramme
de viande nette de toute espèce de bétail.

Article 3. Un emprunt de 1700 francs sera contracté à la Caisse
du crédit foncier ou à celle des dépôts et consignations pour
pourvoir aux frais d'achat du terrain et de construction de
l'abattoir projeté. Cet emprunt sera amorti au moyen du
produit des taxes d'abattage

Article 4. La présente délibération a été signée par tous les
conseillers assistant à la séance

Mazure Larigne Carrega Capriata
Breccioni Scamaroni Lucchini
Bidali Santini
P. Scapino

Mention de
convocation

Le onze août mil huit cent quatre vingt-sept
Convocation du Conseil municipal adressée individuellement à chaque
Conseiller pour la session ordinaire. D'août qui s'ouvrira le quatorze de
ce mois, à trois heures de relevée

Le Maire,

P. Scipio

Procès-verbal
d'ouverture de
la session d'août
1887

Le onze août mil huit cent quatre vingt-sept, le quatorze août
le Conseil municipal de la ville de Bonifacio. Présents messieurs Magure
Lucchini, Santoni, Ricardi, Capriata, Lavigne, Scamarone, Carrega, Jacques
Meglia, français et Monaco, premier adjoint municipal. Remplissant les fonctions
de Président à cause de l'empêchement de M. le Maire, a procédé à l'ouverture
de la session ordinaire

Le Conseil ainsi constitué a nommé comme secrétaire officiel M. Santoni
Antoine et comme secrétaire auxiliaire M. Arnardi, Barthélemy. Ceux
qui ont accepté ces fonctions et a désigné comme membres de la Commission
messieurs Magure, Monaco, Scamarone, Ricardi et Carrega, Jacques

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la
séance

à Bonifacio, les jour, mois et an que dessus -

Magure Capriata Scamarone
Lucchini Lavigne Ricardi
Santoni Meglia Monaco
P. Scipio

Séance du quatorze août mil huit cent quatre vingt-sept

approbation de
dépenses imprévues
communales

Le deux états de dépenses imprévues communales faites par M.
le Maire et s'élevant ensemble à la somme de quatre vingt-sept francs
cinq centimes

Le Conseil, en conformité de l'article 147 de la loi du 5 août 1884, approuve
ces dépenses et décide qu'une copie en sera transmise à M. le Receveur

Une copie de cette
décision au Receveur municipal
municipal le 18 août

à Bonifacio, les jour, mois et an que dessus

Ricardi
Santoni Magure Capriata Lavigne
Lucchini Scamarone
Meglia Monaco
P. Scipio

Reduction à un
franc du prix du
mètre carré du
terrain du faubourg

Séance du vingt huit aout mil huit cent quatre vingt sept

Présents Messieurs Mazure, Tamaroni, Drecchioni, Puget, Bidal, Carrega, Brasme, Aicardi, Capriata, Lasigne, Santoni, Monaco;

Qu les délibérations datées des 7 février et 14 mars 1886, approuvées par arrêté préfectoral du 6 janvier dernier par lesquelles le Conseil municipal a voté l'alignement de diverses parcelles de terrain du faubourg, en amont et en aval de la route nationale, au prix de deux francs le mètre carré

Attendu que pour suite des servitudes militaires qui pèsent sur ce terrain compris dans la première zone, aucune construction ne peut y être faite et que, par conséquent, il y a lieu de réduire le prix de vente

Le Conseil décide que le prix du mètre carré du terrain précité est réduit de deux francs à un franc

Deux expéditions de la présente délibération seront soumises à l'approbation de M. le Préfet

Adjoint
M. Mazure
Lasigne Capriata
Puget
Carrega
Drecchioni
Tamaroni
Aicardi
Bidal
Santoni
Monaco
P. Chopin

Création d'un
abattoir public

Séance du vingt huit aout mil huit cent quatre vingt sept

Le Conseil adopte le projet de construction d'un abattoir public au lieu dit Campo romanello, décide qu'un emprunt de deux mille francs sera contracté à la caisse du crédit foncier et qu'une imposition extraordinaire de pareille somme sera votée pour l'amortissement de cet emprunt. Cette imposition ne pèsera que de sept millimes par franc sur le montant des contributions directes.

Adjoint
M. Mazure
Lasigne Capriata
Puget
Carrega
Drecchioni
Tamaroni
Aicardi
Bidal
Santoni
Monaco
P. Chopin

Dépenses
imprévues
communales
et complément
des frais de la
Fête nationale
de 1886

Séance du vingt-huit août mil huit cent quatre-vingt-sept

Attendu qu'aucun crédit n'a été inscrit au budget de 1886 pour
et complément dépenses imprévues communales, que celles faites par M. le maire
pendant le courant de cette année se sont élevées à cinquante
francs, quarante centimes

que les frais de la Fête nationale en 1886 ont atteint le chiffre de
cent trente francs au lieu de cent, somme inscrite au budget
supplémentaire du même exercice

Le conseil municipal décide que la somme de quatre-vingt
expédition approuvée, quarante centimes sera prélevée sur celle de deux cents francs
et mise à inscrire au budget de 1887 pour dépenses imprévues et remboursée à
M. le Maire

La présente délibération a été signée par tous les conseillers
assistant à la séance.

1887. Somme touchée
par M. le Maire le
29 février.

Adantiaie
Lafigne Capriat
Aucardi
Bidal
Buge
Canig
P. Chamaron
M. P. Chamaron
P. Chamaron

Séance du vingt-huit août mil huit cent quatre-vingt-sept

Dépense pour
réparation de
l'atlas parcellaire

Attendu qu'il résulte d'une note émanée de la Direction des Contributions
Directes de la Corse que les réparations et la nouvelle relature de
l'atlas cadastre de cette commune ont occasionné une dépense
de quatre-vingt-cinq francs, y compris les frais de transport de
Bonifacio à Ajaccio.

Le conseil vote le prélevement sur les fonds communaux de
1887 de la dite somme de quatre-vingt-cinq francs

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant
à la séance.

M. P. Chamaron
Lafigne Capriat
Aucardi
Bidal
Buge
Canig
P. Chamaron
M. P. Chamaron
P. Chamaron

avis sur la
demande de
Amardi, Pont-
Charles-Lazare
de la classe de
1886.

Séance du vingt huit aout mil huit cent quatre vingt sept

Vu la demande par laquelle le sieur Amardi, Pont-Charles-Lazare, compris dans le contingent de la classe de 1886 du canton de Bonifacio sollicite, par application de l'article 32 de la loi du 27 juillet 1872, la dispense du service militaire

Attendu que ce jeune homme est l'indispensable soutien de son père et de sa mère, malades, ainsi que de ses deux sœurs célibataires, tous indigents

Le Conseil ne saurait trop recommander l'accueil favorable de sa demande.

Mayeur *Mayeur* *Capriaty* *J. S. S. S. S. S.*
Amardi *Bidaly* *Bugot* *Orsini*
A. S. S. S. S. *Canj* *Phoquin*

avis sur la
demande de
Bottolaccio, Sacerdoti
de la
classe de 1886.

Séance du vingt huit aout, mil huit cent quatre vingt sept

Vu la demande par laquelle le sieur Bottolaccio, Sacerdoti, compris dans le contingent de la classe de 1886 du canton de Bonifacio sollicite, par application de l'article 32 de la loi du 27 juillet 1872, la dispense du service militaire

Attendu que ce jeune homme concourt à fournir les moyens d'existence à son père, malade, à sa mère et à ses deux sœurs.

Le Conseil municipal ne saurait trop recommander l'accueil favorable de sa demande

Mayeur *Mayeur* *Capriaty* *J. S. S. S. S.*
Amardi *Bidaly* *Bugot* *Orsini*
A. S. S. S. S. *Canj* *Phoquin*

avis sur la demande
de Costa, Nicolas-
Antoine, de la classe
de 1886.

Séance du vingt huit aout, mil huit cent quatre vingt sept

Vu la demande par laquelle le sieur Costa, Nicolas-Antoine, compris dans le contingent de la classe de 1886 du canton de Bonifacio, sollicite, par application de la loi du 27 juillet 1872 la dispense du service militaire.

Attendu que ce jeune homme concourt avec le produit de

son travail à atténuer les charges nombreuses de son père, déjà âgé de 67 ans
Le conseil ne saurait, par conséquent, trop recommander l'accueil
favorable de sa demande.

A. Lantier *no* *L. Lantier* *Capitaine* *J. A. Lantier*
Mayeur *Aicardi* *Bidal* *Pugot* *Parry*
Orentin
P. Lantier

Séance du vingt-huit août mil huit cent quatre vingt-sept

AVIS sur la
demande de
Gharardi, Vincent
de la classe de
1886.

Vu la demande par laquelle le sieur Gharardi, Vincent, compris dans
le contingent de la classe de 1886 du canton de Bonifacio, sollicite, par
Gharardi, Vincent application de l'article 23 de la loi du 27 juillet 1872, la dispense de
de la classe de service militaire

Attendu que ce jeune homme conçoit pour la plus large part à
subvenir aux nombreuses charges de sa famille indigente, composée de
six personnes dont il est le fils aîné, son père cadet est faible de constitution

Le conseil municipal ne saurait, en conséquence, trop recommander
l'accueil favorable de sa demande

A. Lantier *no* *L. Lantier* *Capitaine* *J. A. Lantier*
Parry *Mayeur* *Aicardi* *Bidal* *Pugot*
Orentin

P. Lantier

Séance du vingt-huit août mil huit cent quatre vingt-sept

Remerciements Le conseil municipal adresse, par l'organe de M. le Maire, ses
à M. Aicardi, vifs remerciements à M. Aicardi, César de Vincent, employé
César, de Vincent à Paris, pour le cadeau qu'il a fait à cette mairie des armes
de la ville qu'il a fournies avec beaucoup d'intelligence et de soin
Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à
la séance

A. Lantier *no* *L. Lantier* *Capitaine* *J. A. Lantier*
Aicardi *Bidal* *Pugot* *Parry*
Orentin
P. Lantier

Établissement
d'une fontaine
sur la route
nationale, entre
Bonifacio et
Porto-Vecchio

Seance du vingt huit aout mil huit cent quatre vingt. sept.

Vu le rapport présenté par Messieurs les Ingénieurs Des ponts et chaussées et relatif à l'établissement d'une fontaine sur la route nationale N^o 198 entre Bonifacio et Portovechio

Nu la lettre de M. le sous-Préfet de Tarters en date du 29 mai dernier

Deux expéditions ont
été adressées au sous.
Riflet le

Le Conseil regrette que le manque de ressources communales ne lui permette point de voter aucune somme pour concourir à l'exécution des travaux de cette fontaine. Une indispensable nécessité, mais il s'engage au nom de la commune à faire supporter par celle-ci l'indemnité de terrain, en prenant des arrangements avec le propriétaire intéressé.

Deux expéditions de la présente pétition seront adressées
à M^r le Préfet de la Corse.

Manuel Capriole

J. A. Camarone

Martha Laffin

Dear Sir,

Charday

Bidal Enyet.

Enyet.

Adams

P. crocina

Deliberation relative
aux subventions
pour loyers scolaires
de 1886 et 1886.

Seance du vingt-huit aout mil huit cent quatre vingt sept

Attendu qu'aucune subvention n'a encore été accordée à la commune pour loyers scolaires de 1885 et 1886 à laquelle elle a droit en conformité du loi de finances.

Le Conseil ne saurait trop prier M^r le Recteur de la Corse de faire intervenir auprès de M^r le ministre de l'Instruction publique pour qu'il veuille bien ordonner d'urgence le versement dans la caisse communale de la somme nécessaire, afin de couvrir le déficit causé par le paiement intégral de ces loyers. A défaut le Conseil municipal se verrait dans la nécessité de demander la suppression de la troisième classe de l'école communale et des deux écoles du faubourg et le remplacement de ces dernières par une école mixte.

Les deux conseillers assistant à la séance ont signé cette délibération
après lecture faite

Carigosa Marya

Mary E

Capitally

A. Scamaroni

Chicory

M. w. w.

Question.

J. Zidaly

Prigeb.

Adventures

P. Chapin

De six octobres mil huit cent quatre vingt sept

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller
pour la session extraordinaire du neuf de ce mois, à deux heures de relevée
le maire

Le maire,

Phragmites

Insuffisance du
nombre des
conseillers pour
délibérer

Le an mil huit cent quatre vingt sept, le neuf octobre. Le Conseil municipal convoqué extraordinairement pour aujourd'hui ne s'étant pas réuni en nombre suffisant, la séance a été renvoyée à mercredi prochain, à 8 heures du soir.

Les Conseillers présents à la séance ont signé cette délibération après lecture faite.

Magno

L'Esquisse d'un Samaritanisme

Carroll

Discord 1/15

P. serotina

acceptation
de quinz

L'an mil huit cent quatre-vingt-sept, le deux octobre. Le Conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni extraordinairement dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. le Maire

Expertise et
Hautborn

Reseda mollis Lamioid. Lamiaceae. Scammaroni; Rugat; Orsichioni; Beldi;
Aicardi; Capriata; Masure et Monaco

M^e Orsichioni a été élu secrétaire.

Sur la lettre de M^{re} le Sous-Prefet de Tortona en date du 8 septembre
dernier relative à l'acceptation par le conseil municipal de quinze
procès-verbaux d'expertise et d'autant d'actes de vente concernant
des parcelles de terrain qui seront occupées par le chemin vicinal N^o 8.

ii- après la désignation des propriétaires et de la valeur de chaque parcelle

Darsigny, Louis	97 30
Jazano, Louis	48. 00.
Comparatelli, Jerome	200. 00
Bucherot, Charles	133. 20
Monzeglia, Antoine	500. 00
Monzeglia, Vincent	100. 00
Mozglia, Jean	280. 40.
Longo, Antoine	99. 60.
Moussu, Jean-Antoine	424. 00.
Monte, Jacques	120. 00
à reporter	2022 50

Deux expéditions
ont été adressées au
Sous-Prefet le 17 juil.

approuvée le 20
Juin 1887